

PPMS : LES POINTS ESSENTIELS

Le document synthétique ci-dessous reprend les points essentiels du PPMS dont la démarche doit être pragmatique et collective. Son écriture aboutira à un document dépouillé dont la lecture permettra une mise en œuvre opérationnelle immédiate et aussi simple que possible; pour cela un guide méthodologique du PPMS modifiable et adaptable à l'établissement peut être téléchargé sur le site académique : <http://www.ac-toulouse.fr/web/personnels/1541-realisation-dun-ppms.php>

L'alarme « Mise à l'abri dans les bâtiments » :

Principes

- *doit être distincte de l'alarme incendie (qui est utilisée aussi pour la rupture de barrage, le mouvement de terrain, l'inondation annoncée suffisamment à l'avance et l'évacuation de façon générale) et de la sonnerie rythmant la journée scolaire*
- *doit être entendue dans tout l'établissement, à l'extérieur prioritairement, penser aux lieux à niveau sonore parfois élevé : gymnase, ateliers, restauration*

Moyens (en sus du Signal national d'alerte – SNA):

- *porte-voix avec sirène à piles-batteries (avantage : autonomie, inconvénient : nécessité d'être transporté selon un circuit pré-établi (plan accroché à la poignée du porte-voix-sirène) de façon à ce que les personnes les plus éloignées des lieux de mise à l'abri l'entendent en priorité)*
- *nécessité d'un masque de protection à cartouche yeux-nez-bouche pour la personne qui se déplace avec la sirène si campus important ou établissement aux abords d'un site industriel.*
- *signal et consignes diffusés par le système de sonorisation « vie scolaire » si audible de partout (avantage : entendu simultanément de partout, inconvénient : inopérant si panne d'électricité)*

Si l'établissement est averti suffisamment tôt on peut préférer une diffusion dans le calme des consignes par des personnels dans tous les lieux de l'établissement pour éviter un risque de stress et de panique

Durant la crise arrêter la sonnerie qui rythme la journée scolaire

Document : les signaux d'alerte officiels : <http://www.iff-rme.fr/sons>

Mise à l'abri :

Principes : *1 m² par personne (3 m³) - lieux confinables - consignes simples et en nombre le plus réduit possible – points d'eau (à défaut jerricans) et WC (à défaut : poubelles de salle de classe à parois pleines + sacs plastiques) – éviter le regroupement prolongé d'un grand nombre d'élèves dans un même lieu (effet anxigène, difficultés pour le recensement des effectifs) – bien séparer les divisions rassemblées dans une même salle*

Faire un diagnostic de chaque bâtiment (salles, couloirs, locaux techniques, WC, ...) : surfaces - points faibles (absence point d'eau et/ou WC, arrivée d'air, grands vitrages) pour évaluer les actions (arrêt ventilation électrique, stockage eau , calfeutrage) qui pourraient être mises en oeuvre

Attention aux salles d'un dernier étage sans plafond-hourdis et possédant un faux-plafond en plaques de plâtre sur ossature métallique sensible aux mouvements d'air, car juste séparé des matériaux de couverture (tuiles, bacs acier ...) par un isolant thermique : si des mouvements des plaques ont été observés lors de rafales de vent, il vaut mieux évacuer l'étage et l'isoler du reste du bâtiment (calfeutrage si confinement nécessaire) en cas de mise en œuvre du PPMS.

De même, en cas de confinement, il faut évacuer les lieux possédant des aérations passives ou des grilles de désenfumage communiquant directement avec l'extérieur et inaccessibles pour un calfeutrage (situées à plus de 2,5 mètres de hauteur, derrière des radiateurs non rapidement démontables ...)

Niveaux : mise à l'abri simple dans les cas de : tempête, inondation sans possibilité d'évacuation (se réfugier alors dans ou sur les zones hautes des bâtiments)– mise à l'abri avec confinement-calfeutrage dans les cas de : risque industriel, nucléaire, transport de marchandises dangereuses

- Si bâtiment confinable : maintien dans les salles de cours (ou l'internat ou le self) ou rejoindre la salle du cours suivant (ou à défaut un hall avec un emplacement déterminé avant prise en charge par des adultes pour rejoindre des salles de mise à l'abri) si on est à l'extérieur –

permet une circulation à l'intérieur du bâtiment, la réduction du nombre de mallettes de première urgence (MPU) - une ou deux par niveau -, fonctionnement moins anxieux

- A défaut : des salles, des couloirs ou des regroupements de salles (zones) d'un bâtiment (mais implique des mouvements d'élèves et/ou la multiplication des MPU, radios, trousse de secours, des stocks d'eau potable, des moyens de communication)
- Si aucun lieu ou aucune salle d'un bâtiment ne permet une mise à l'abri (vétusté, fluides dangereux ou important stockage de produits dangereux...) : rapatriement vers le bâtiment confinable le plus proche

Consignes dans ces deux derniers cas : « Je suis élève de.... je me rends en salle ... / Je suis dans le bâtiment ou dans la salle... (que je dois quitter) je me rends en salle... »

- Gymnase : évacuer le plateau sportif couvert (en général structure haute, fragile et peu hermétique aux mouvements de l'air) et se mettre à l'abri dans les vestiaires s'ils sont confinables (MPU + matériel collectif + moyen de communication)
- Rappel pour tempête : s'éloigner des fenêtres, calfeutrage non nécessaire, renforcement vitrage exposé au vent, attention aux faux-plafonds en plaques de plâtre sur ossature métallique
- Rappel pour séisme : aux premières secousses se mettre sous les tables ou contre un mur, dès la fin des premières secousses : évacuer en s'éloignant des bâtiments et des lignes électriques

« L'établissement scolaire-bunker » n'existe pas, le PPMS tend vers la meilleure protection possible et la situation peut impliquer une adaptation immédiate (exemple : quitter une salle de mise à l'abri pour un couloir si ses vitrages sont brisés).

Si vitrages bâtiment détruits mais structures porteuses non endommagées : rester à l'intérieur, allongé et face contre le sol, en protégeant sa respiration par tissu mouillé .

Si évacuation nécessaire : se mettre derrière un mur, une levée de terre, dans un fossé, contre le vent, protéger sa respiration

Mallette de Première Urgence (MPU) : contient le matériel du PPMS

- *Matériel collectif à raison d'un lot par bâtiment ou unité isolée de mise à l'abri :*
 - o *un poste de radio à piles ou à dynamo avec étiquette portant les fréquences diffusant les messages des autorités (écoute, filtrage des informations, diffusion des consignes par un adulte seulement)*
 - o *une trousse de premier secours (utilisable en priorité par des personnes titulaires de l'AFPS ou du PSCI : à recenser) avec mini-doses de sérum physiologique (si pb irritation yeux par gaz)*
 - o *une réserve d'eau potable (quantité suffisante pour prise de médicaments, réhydratation de diabétiques en crise d'hyperglycémie)*
 - o *sacs plastique si pas de WC intérieurs - jerricans d'eau pour mouiller les lingettes-masques (c.f. infra) si pas de point d'eau dans la zone confinée*
- *Matériel contenu dans un bac plastique avec couvercle à raison d'un pour 150/ 200 personnes ou d'un par étage au minimum :*
 - o *morceaux de tissu-lingettes en quantité équivalant au nombre de personnes mises à l'abri (servent de masques une fois mouillés),(si manque : utiliser son tee-shirt)*
 - o *une lampe de poche à piles ou à dynamo pour 50 personnes,*
 - o *liste de tous les élèves par division,*
 - o *fiches « bilan des effectifs » (une par salle de mise à l'abri), fiches individuelles d'observation pour les blessés –annexe 9 du BO spécial PPMS- (nombre : 10 % des effectifs, à placer dans des pochettes transparentes pouvant être attachées au poignet des blessés),*
 - o *PPMS de l'établissement débutant par les fiches alerte, consignes de mise à l'abri selon le risque majeur concernant l'établissement, cellule de crise-personnes ressources (correspondants de secteurs, titulaires AFPS-PSCI, personnes prenant en charge les handicapés), annuaire de crise, suivies notamment par :*
 - *la fiche relative aux consignes à suivre en cas d'urgence -annexe 10 du BO spécial PPMS-,*
 - *la fiche relative aux recommandations générales en fonction des risques majeurs -annexe 5 du BO spécial PPMS*
 - *un plan de l'établissement avec les lieux stratégiques (vannes, postes électricité et ventilations, accès secours, emplacements des MPU...)*
 - *des fiches action pour les membres de la cellule de crise et les correspondants de secteurs*

- *Matériel de calfeutrage pour réduction de la vulnérabilité : peut être stocké dans les MPU et/ou au plus près du lieu d'utilisation (placard d'une salle de classe...) pour chaque ouverture à calfeutrer préparer un kit dans une enveloppe (ex. film polyéthylène coupé à la dimension nécessaire) avec inscription de son lieu d'utilisation:*
 - o *pour le bas des portes donnant sur l'extérieur : serpillières ou journaux roulés-mouillés (à défaut : vêtements),*
 - o *Entrebâillement médian de portes battantes à joints souples donnant sur l'extérieur : ruban adhésif large type chantiers,*
 - o *grille de désenfumage ou aération inerte donnant sur l'extérieur : film de polyéthylène ou carton aux dimensions + ruban adhésif type chantiers,*
 - o *autre calfeutrage vertical ou horizontal étroit si passage d'air nettement perceptible en période venteuse (cas d'huisseries) : ruban adhésif type chantiers,*
 - o *renforcement vitrage situé côté vent en cas de tempête : ruban adhésif à poser en X*

Signalétique (couleur jaune) :

- *dans les salles : consignes de mise à l'abri (et éventuellement plan de situation des lieux), de gestion de l'attente et de calfeutrage spécifique à la salle ou aux abords immédiats avec positionnement du matériel ad hoc .*
Si PPMS avec multiples lieux de confinement et déplacement de personnes : afficher consigne simple spécifique dans chaque salle : « Salle x : en cas d'alerte risque majeur (signal national d'alerte, signal de l'établissement (indiquer le mode)- allez vous mettre à l'abri dans la salle y »
- *sur lieu de stockage de chaque MPU et du matériel de calfeutrage*
- *sur porte d'un lieu de mise à l'abri s'il doit accueillir un regroupement de plusieurs classes ou s'il est affecté à une classe en particulier*
- *sur plinthes d'un hall ou de couloirs indiquant le positionnement de chacune des divisions si celles-ci doivent attendre d'être prises en charge par des adultes (cas du 12 h – 14 h dans les établissements où le nombre d'adultes encadrant risque d'être plus faible que le nombre de divisions)*

Communication avec la cellule de crise en cas d'impossibilité de circulation à l'intérieur d'un même bâtiment :

- *téléphone filaire / réseau informatique – prévoir talkie-walkie en cas de panne d'électricité*
Pour pallier une éventuelle coupure électrique prolongée, conserver une ligne téléphonique classique et un combiné téléphonique à fil et indépendant du réseau électrique ; au moins pour la cellule de crise
- *sauf en cas d'urgence (blessé...) et pour une bonne gestion des moyens, c'est la cellule de crise qui a l'initiative des communications*

Cellule de crise + correspondants de secteurs (au moins un par niveau de bâtiment ou par zone avec MPU) : pallier une éventuelle absence en préparant *des fiches-action avec peu de consignes(pour la logistique et les correspondants de secteurs ajouter : plan de situation avec positionnement des MPU, des points clés à calfeutrer, des systèmes d'arrêt – VMC, gaz, chaudière, TGBT-avec photos, légende et gestes à faire, des moyens de communication) , compréhensibles par tous pour les remplaçants « au pied levé »*

- *Directeur de crise : prend la décision de faire déclencher l'alerte / ventile les missions en début de crise (remplacement d'un membre absent de la cellule de crise, renforcement de l'encadrement des élèves, correspondants de secteur) / fait la liaison entre les autorités et l'établissement (peut être amené à devoir communiquer un bilan nominatif des effectifs) / possède un jeu de clés de tous les lieux de l'établissement*
- *Chef de cellule de crise : dirige les ressources humaines durant la crise / tient une main courante des événements (informations-consignes arrivant et partant de la cellule de crise)*
- *Secrétariat – transmission : établit la synthèse du bilan nominatif des effectifs à partir des remontées des zones de mise à l'abri / répond aux parents (possible consigne de la préfecture de ne pas donner d'information nominative qui met alors en place un service centralisé ad hoc)*
- *Accueil : ouvre les portails extérieurs pour permettre l'éventuelle entrée des secours / si confinement : verrouille alors les entrées et place des panneaux visibles de l'extérieur indiquant l'entrée d'un sas-lieu de mise à l'abri pour les personnes extérieures voulant se protéger (elles peuvent se mettre à l'abri mais ne mettent pas en danger les personnes déjà*

- confinées dans l'établissement ; dans un deuxième temps elles peuvent être autorisées à rejoindre ces dernières) / déconnecte la sonnerie rythmant la journée scolaire
- Interface secours : accompagne les secours vers la zone où sont gardés les blessés / remet les *plans des bâtiments* aux secours en cas de recherches nécessaires
 - Logistique : coupe gaz, chauffage, électricité (si danger de gaz explosif ou inondation), toutes les ventilations (VMC, ventilations labos et armoires chimie) si confinement / vérifie la fermeture des ouvertures (vasistas des WC, des locaux techniques, systèmes de désenfumage...) / met les MPU à disposition des adultes / participe au calfeutrage si confinement – nécessité de joindre à cette fiche un plan de l'établissement avec positionnement des points évoqués ci-dessus avec tracé d'un circuit permettant une mise en œuvre rapide et efficace et indications simples, claires, voire illustrées pour les manipulations techniques (fermetures des fluides...)
 - Correspondants de secteurs : assurent la logistique dans une zone déterminée de l'établissement, distribuent le matériel des MPU / procèdent au calfeutrage (aide des autres adultes et des élèves possible) / récupèrent les bilans des effectifs pour communication à la cellule de crise / font la liaison secteur-cellule de crise avec le moyen de communication approprié (téléphone filaire, réseau informatique, talkie-walkie si déplacement impossible au sein d'un bâtiment) – nécessité de prévoir un jeu de clés-passe pour ouvrir les salles de mise à l'abri et les lieux de stockage des MPU et du matériel PPMS
- Une même personne peut assurer plusieurs fonctions – prévoir des remplaçants

Information-formation sur le PPMS : doit être mise en place chaque année et en direction :

- des élèves : formation des délégués qui transmettent à leurs camarades – signal d'alerte, consignes : mise à l'abri, ne pas téléphoner, rester calme, se regrouper avec les camarades de la même division pour favoriser le recensement, rester assis, être attentif à l'appel, savoir utiliser le matériel d'une MPU- distribution de plaquettes de consignes
- des adultes : ne jamais laisser les élèves seuls, regrouper les élèves par divisions, appel rigoureux, maintien du calme, savoir utiliser le matériel d'une MPU, se préparer à un possible remplacement d'un membre de la cellule de crise, à une possible participation au calfeutrage, se mettre à disposition du directeur de crise dès l'alerte si on n'a pas d'élèves en charge ou si l'on ne fait pas partie de la cellule de crise – distribution de plaquettes de consignes
- des parents : éducation aux risques majeurs (se mettre à l'abri, ne pas téléphoner, ne pas aller chercher son enfant, écouter et respecter les consignes diffusées par les autorités à la radio) – distribution de plaquettes de consignes

Si lors d'une crise un parent veut impérativement récupérer son enfant, vérifier son identité et lui proposer de rester à l'abri dans l'établissement. S'il refuse, faire signer, en indiquant la date et l'heure, *un document d'information éclairée indiquant qu'il prend en charge son enfant bien que le chef d'établissement lui ait signalé le danger extérieur et lui ait proposé une mise à l'abri avec la communauté scolaire.*

Le guide méthodologique du PPMS propose des modèles de plaquettes de consignes adaptables et diffusables

Exercice de simulation : premier exercice simple et annoncé à toute la communauté scolaire et aux parents (date, heure, scénario) puis une fois par an au moins, préparé collectivement, présence d'observateurs, bilan post-exercice (si des points sont à améliorer, trouver des pistes de solutions durant la réunion-bilan en présence des observateurs), varier le scénario – points essentiels : alerte entendue par tous, mise à l'abri et réduction de la vulnérabilité rapides et correctes, missions comprises et correctement assurées, remontée rapide et rigoureuse des effectifs, bonne gestion du temps.

Une fois validé par l'exercice de simulation, le PPMS, éventuellement ajusté, sera présenté au Conseil d'administration ou le Conseil d'école puis envoyé à l'inspection académique, à la collectivité territoriale de rattachement, à la mairie et aux services de secours locaux.

Le guide méthodologique propose une fiche d'observation de l'exercice de simulation et une fiche de suivi du PPMS